

# La Blette

72 hectares

54R26

Rivière

## Informations générales

**Description :** La Blette, petit ruisseau sinueux sur grès, est un affluent en rive gauche de la Vezouze, qui coule dans une vallée assez étroite, marquée par les plantations d'épicéas et de peupliers. Le ruisseau, long d'environ 11 kilomètres et large d'environ 1 mètre, a été rectifié et en partie drainé en amont de Badonviller pour permettre les plantations. Il passe en souterrain au niveau de Badonviller puis s'écoule, sur des marnes, pour recevoir, en rive droite, la confluence avec la Brême au niveau de Saint-Maurice-aux-Forges. Le périmètre comprend la portion de cours d'eau entre la source et la commune de Sainte-Pôle.

### Autres inventaires / classements :

**ZNIEFF :** 410030164 / 410030393 / 410030392 / 410030471

**Communes concernées :** Badonviller, Saint-Maurice-aux-Forges, Sainte-Pôle

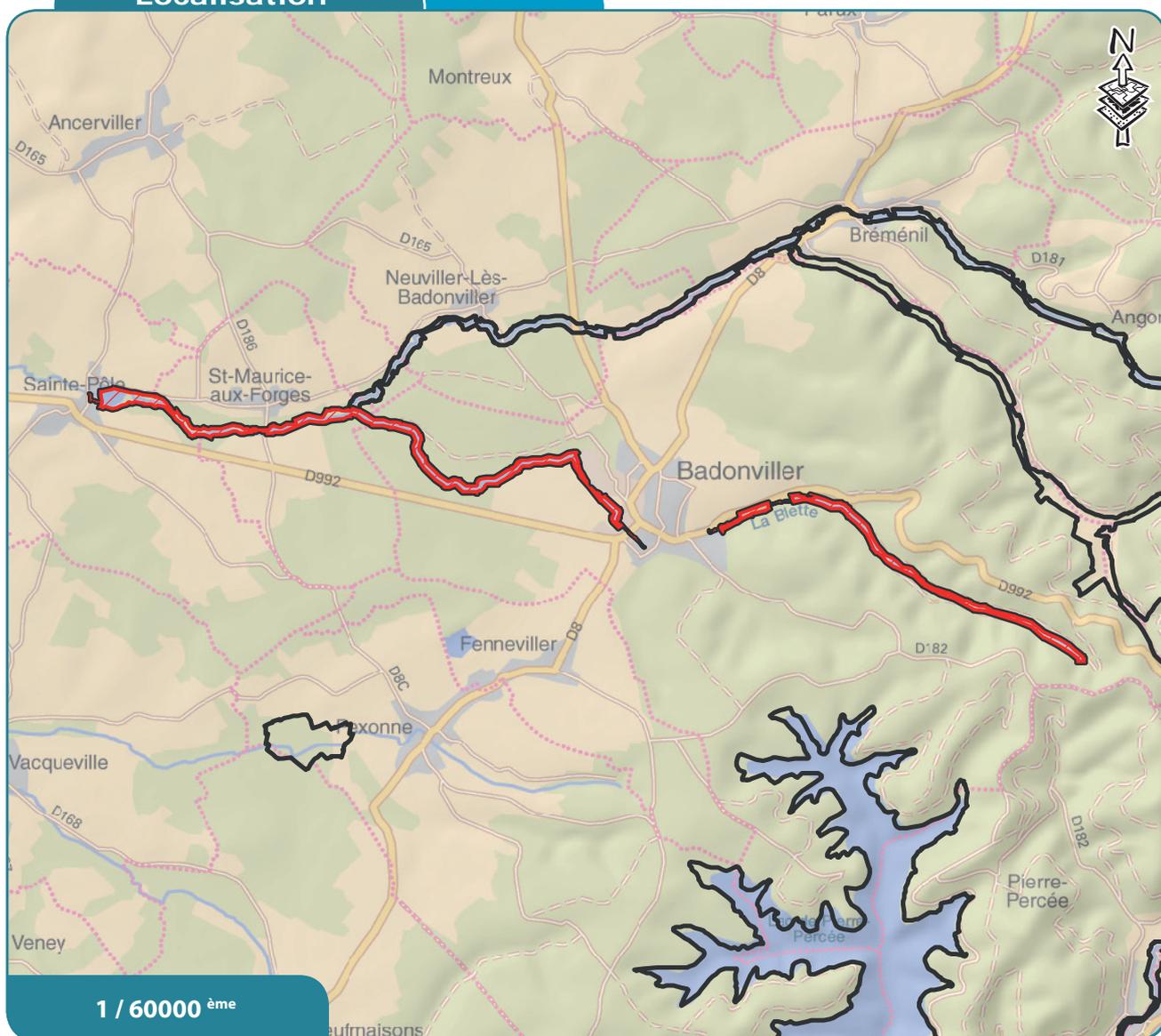
## Démarche de protection et valorisation

**Terrains protégés par acquisition ou bail :** non

**Plan de gestion conservatoire :** non

**Aménagé pour l'ouverture au public :** non

## Localisation



1 / 60000<sup>ème</sup>

## Patrimoine

**Biodiversité :** Dans sa partie amont, la Blette sinue dans un vallon humide planté de conifères avec encore des fragments de forêts alluviales dominées par l'Aulne et le Frêne. Bien qu'étroit et montrant des hauteurs d'eau faibles, le cours d'eau présente une population remarquable de Truite de rivière de souche naturelle. En aval de Badonviller, la Blette s'élargit et devient plus méandreuse, offrant de bonnes conditions de vie à des espèces rhéophiles telles que le Spirlin et le Chabot. Les zones humides annexes sont quant à elles propices aux amphibiens.

**Paysage :** Au plan paysager, la vallée de la Brême présente une atmosphère montagnarde avec l'abondance de plantation de résineux qui ont parfois tendance à rendre le lit mineur peu visible. Le site appartient au Paysage Naturel Sensible «Piémont vosgien».

**Hydraulique :** La Blette prend sa source dans la Forêt Domaniale des Elieux, sur les premiers contreforts des Vosges. De nombreuses autres petites sources l'alimentent ensuite, avant le village de Badonviller. La confluence de la Brême renforce son lit mineur, à l'amont de Saint-Maurice-aux-Forges.

**Archéologie / histoire / géologie :** A notre présence dans la vallée d'un patrimoine industriel (anciennes faïencerie et saboterie).

**Evolution historique des milieux naturels :** La dynamique de la rivière a été modifiée par des travaux hydrauliques.

## Usage et activités sur le site

Les activités sylvicoles marquent nettement le fond de la vallée, aux côtés des anciens usages industriels. L'agriculture est également présente ponctuellement, au travers essentiellement de pâturages. Les loisirs sont également bien représentés avec les nombreux sentiers de randonnée, les activités de chasse, de pêche et les étangs.

## Evaluation globale

**Patrimoine naturel :** En amont de Badonviller, Truite de rivière et Lamproie de Planer montrent des populations remarquables dans un cours d'eau d'à peine quelques centimètres de profondeur et de moins d'un mètre de large. En aval du bourg, la Blette s'élargit petit à petit et accueille un nombre d'espèces piscicoles plus élevé comprenant des espèces d'importance régionale telles que le Spirlin, le Chabot, la Vandoise ou la Truite de rivière. Les insectes aquatiques sont à remarquer avec la présence de 2 espèces de trichoptères rares en région (*Brachyptera* sp.). Les amphibiens sont également associés aux zones humides avec par exemple la Rainette verte ou encore la Salamandre tachetée.

**Degré de menace :** Le taux élevé d'enrésinement de la vallée marque la principale menace qui pèse sur le site (érosion des berges, ensablement du lit mineur, embâcles, ...).

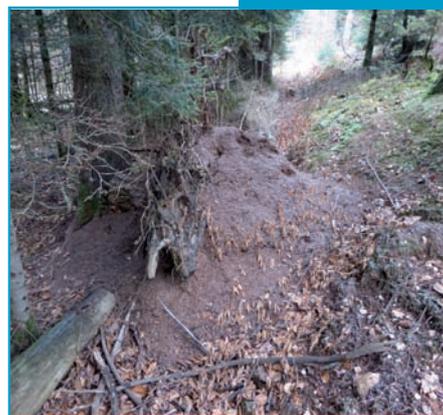
**Potentialités d'ouverture au public :** Les nombreux sentiers de randonnée sont tout à fait utilisables dans le cadre de l'ouverture du site au public. Les terrains agricoles et forestiers sont principalement privés.

## Recommandations générales

Il conviendrait de limiter les plantations d'épicéas et de peupliers en amont de Badonviller, voire de restaurer certains peuplements âgés en boisements alluviaux.



T. Le Corguillé



T. Le Corguillé

Pour plus d'informations sur le site et les démarches engagées :

Conseil général de Meurthe-et-Moselle  
Service ENS et Environnement